



Annexe E au règlement d'examen

Directive concernant l'examen de certification

Applicateur/Applicatrice de systèmes de peintures intumescentes AEAI



Table des matières

1	But.....	3
2	Profil de la profession	3
3	Examen d'Applicateur/Applicatrice des systèmes de peintures intumescents AEAI	3
3.1	Conditions d'admission à l'examen	3
3.2	Étendue de l'examen.....	4
3.3	Contenu de l'examen / profil de compétence.....	4
3.4	Tableau - Profil de compétence :	4
4	Certificat de compétence.....	6
4.1	Validité	6
4.2	Formation continue	6
4.3	Exercice de l'activité.....	6

Version: Version 1.1
Auteur : VKF Personenzertifizierung



1 But

La présente directive décrit les conditions, les compétences pratiques et opérationnelles pour l'examen de certification d'applicateur/applicatrice de systèmes de peintures intumescentes AEAI.

Les buts de la présente directive sont les suivants :

- Donner aux personnes intéressées et aux participants un aperçu des contenus et des exigences de l'examen
- Fournir des bases aux institutions de formation pour la conception de leurs filières de formation
- Offrir des références à la commission des examens et aux experts d'examen pour la création de l'examen de certification

2 Profil de la profession

Les participants disposent de connaissances générales des bases et de l'organisation de la protection incendie en Suisse. Dans ce contexte, ils reconnaissent les dangers et les risques et estiment correctement leur potentiel.

Les participants appliquent les normes, prescriptions, règlements et documents fixant l'état de la technique de manière adéquate.

Les participants sont en mesure d'élaborer des solutions spécifiques à un objet, également dans le cadre d'une mise en oeuvre économique et adaptée à la pratique.

3 Examen d'Applicateur/Applicatrice des systèmes de peintures intumescentes AEAI

3.1 Conditions d'admission à l'examen

- Formation professionnelle attestée par un certificat reconnu (certificat de capacité), de préférence dans le domaine des traitements anticorrosion ou des travaux de peinture

et

- au moins 1 année d'expérience dans le métier

ou

- formation équivalente.



3.2 Étendue de l'examen

Épreuve	Mode d'interrogation	Durée	Pondération
Bases	Écrit. Questions et réponses adaptées aux compétences pratiques et opérationnelles	60 min.	1
Total		60 min.	

3.3 Contenu de l'examen / profil de compétence

3.3.1 Taxinomie

La taxinomie appliquée prévoit le modèle en 3 degrés suivant :

3.3.2 Niveau d'exigences en termes de connaissances

Légende :

Simple, fondamental :	connaissances théoriques	A
Exigences moyennes :	connaissances appliquées	B
Exigences élevées :	connaissances étendues	C

3.3.3 Niveau d'exigences en termes de savoir-faire

Légende :

Le candidat connaît les points importants, peut les citer et les décrire.	connaître
Le candidat sait expliquer, définir et décrire les points importants.	exposer
Le candidat est en mesure d'appliquer le champ thématique, de l'élaborer et de l'établir.	appliquer

3.4 Tableau - Profil de compétence :

Domaine de compétence	Contenus	Niveau	
Connaissances de base du développement de la protection incendie	Le progrès technique et ses répercussions	A	connaître
	Le contexte européen	A	connaître
Connaissances concernant l'organisation de la protection incendie en Suisse	Associations et institutions	A	connaître
	Autorités de protection incendie	B	exposer
	AEAI	B	connaître



Connaissances de la physique du feu et des termes techniques relatifs à l'incendie	Bases concernant le feu	B	exposer
	Physique du feu, origine et développement d'un incendie	B	exposer
	Triangle du feu, lutte contre le feu	B	exposer
	Réaction au feu des matériaux / éléments de construction, en particulier construction en acier	C	exposer
	Classification des éléments de construction	B	exposer
Identification des dangers et des risques	Objectifs de protection	A	connaître
	Évaluation des dangers	A	connaître
Connaissances des sources de référence pour la prévention des incendies	Termes et définitions	B	connaître
	Assurance qualité en protection incendie	B	appliquer
	Prévention des incendies et protection incendie organisationnelle	B	connaître
	Matériaux et éléments de construction	B	connaître
	Utilisation des matériaux de construction	B	connaître
	Distances de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu	B	appliquer
	Normes et directives	B	connaître
	Documents fixant l'état de la technique, guides	B	exposer
	Autres dispositions	A	connaître
	Connaissances étendues pour une planification et une exécution correctes	Mise en oeuvre de solutions	C
Prise en compte des normes, prescriptions et consignes du fabricant applicables		C	appliquer
Connaissances des matériaux, évaluation de l'état de la surface, calculs de profilés		C	appliquer
Facteurs climatiques, répercussions, mesures		C	appliquer
Contrôles de l'exécution, phases relevant de l'application, méthodes de mesure, instruments de mesure		C	appliquer
Traitement du projet		C	appliquer
Systèmes de peintures intumescentes : – Planification – Connaissances générales – Épaisseurs de couches – Assurance qualité – Exécution – Conseil		C	appliquer



4 Certificat de compétence

4.1 Validité

Le certificat de compétence est valable pour une durée de 5 ans. Il peut être prolongé avant échéance. Il faut fournir, avec la demande de prolongation, les preuves du suivi des formations continues requises et de l'exercice ininterrompu de l'activité professionnelle. Ces preuves constituent la base pour une prolongation de 5 ans supplémentaires.

4.2 Formation continue

Les applicateurs/applicatrices de systèmes de peintures intumescentes AEAI reconnus doivent accomplir au minimum 2,5 journées de formation continue reconnue. Il est possible de consulter les formations continues reconnues à l'adresse www.vkg.ch.

4.3 Exercice de l'activité

Pour obtenir la prolongation de leur certificat, les applicateurs/applicatrices de systèmes de peintures intumescentes AEAI reconnus doivent démontrer qu'ils ont été actifs dans le domaine au cours des 2 dernières années.